

Les bas salaires en Suisse

Combien de personnes travaillent en Suisse pour un revenu inférieur à 4000 francs? Qui perçoit de tels salaires et dans quelles branches? Qu'entend-on par bas salaires? Pourquoi il ne faut pas confondre revenus modestes et pauvreté? Réponses chiffrées. **Par René Pfister**

L'enquête (fédérale) sur la structure des salaires offre la meilleure source d'informations sur la problématique salariale en Suisse. Les chiffres de 2012 n'étant pas encore disponibles, les dernières données dont nous disposons datent de l'enquête 2010. Selon celle-ci, il y avait en Suisse cette année-là quelque 275 000 postes à plein temps dans le segment des bas salaires, soit inférieurs à 3986 francs bruts mensuels, sur la base de 40 heures par semaine. Il est à relever que la Confédération définit comme bas salaires ceux qui atteignent moins des deux tiers du salaire moyen helvétique (salaire médian brut). En 2010, celui-ci était de 5979 francs par mois.

Compte tenu du nombre réel d'actifs (postes à temps partiel compris), la Confédération a conclu que 368 000 personnes travaillaient pour des salaires dits modestes, un nombre correspondant à 10,7 pour cent de l'ensemble des salariés. Berne constatait aussi que le nombre de postes faiblement rémunérés était en diminution, puisqu'en 2008, il atteignait encore 12,4 pour cent.

Ce que montre la statistique

La répartition des postes à bas salaires met en évidence ces quatre aspects:

- Environ la moitié de ces postes appartient aux secteurs du commerce de détail, de l'hôtellerie-restauration, du nettoyage des immeubles, de l'horticulture et de l'aménagement paysager. Le plus important pourcentage d'actifs à bas salaires se trouvait dans le domaine des services artisanaux, telles que salons de coiffure ou buanderies. Les plus concernés étaient les salariés au bénéfice d'un apprentissage professionnel (143 000) et ceux n'ayant pas de formation professionnelle (109 000).

- Avec 68,4 pour cent, la part des femmes ayant des salaires inférieurs à 3986 francs était largement supérieure à celle des hommes. Par rapport à l'ensemble des personnes actives, 6,9 pour cent des hommes seulement ont dû s'accommoder de bas salaires, contre 19,1 pour cent de femmes. En d'autres termes, près du cinquième de celles-ci gagnaient en 2010 moins de 4000 francs par mois.

- Les étrangers sont davantage concernés: le pourcentage des salaires bas était de 18,5 pour cent parmi les employés étrangers et de 9,8 pour cent seulement chez les Suisses. Plus de la moitié de ces employés travaillaient en outre dans de petites entreprises comptant moins de 50 salariés. Enfin, près de 54 pour cent étaient actifs dans la même société depuis moins de trois ans.

- On note de grandes différences sur le plan régional: alors que la part des postes à bas revenus dans le total des emplois était clairement la plus élevée au Tessin, avec près de 25 pour cent, elle ne dépassait pas 8,3 pour cent dans le nord-ouest de la Suisse. Sur le Plateau, en Suisse orientale et centrale, de même que dans le Grand Zurich, elle se situait aussi au-dessous de 10 pour cent.

Depuis 2010, la situation ne devrait pas avoir beaucoup changé. La majorité des experts semblent estimer néanmoins que la part de ces postes a plutôt reculé ces dernières années. Et cela grâce, notamment, à la hausse continue des salaires, y compris dans les segments inférieurs. Parallèlement, les salaires fixés dans les conventions collectives de travail de différentes branches (industrie, restauration, etc.) ont augmenté. Les syndicats recensent aujourd'hui en-

core 330 000 personnes travaillant pour un salaire inférieur aux 4000 francs minimums par mois, ou 22 francs de l'heure, qu'ils réclament.

Bas salaire n'est pas pauvreté

Pour évaluer les bas salaires, il est important de savoir qu'un peu plus seulement de la moitié des salariés de ce segment travaillaient à plein temps en 2010, et le reste à temps partiel. Cela signifie qu'on ne peut pas assimiler sans autres les bas salaires aux revenus du travail des ménages, c'est-à-dire des couples ou des familles. Le plus souvent, en effet, le revenu du ménage comprend plus d'un salaire, avec des conjoints exerçant tous deux une activité lucrative.

Il faut en outre veiller à ne pas confondre bas salaire avec pauvreté, car ce qui détermine le seuil de pauvreté n'est pas le salaire unique, mais la totalité du revenu disponible d'un ménage et la composition du ménage (famille avec enfants, monoparentalité, personne seule, etc.). La limite de la pauvreté est fixée à 2200 francs pour une personne seule et à 4050 francs pour une famille avec deux enfants.

En 2008, l'Office fédéral de la statistique précisait qu'environ 87 pour cent des travailleurs disposant d'un bas salaire ne pouvaient pas être considérés comme des «working poor» car leur ménage bénéficiait d'autres sources de revenus ou de transferts sociaux ciblés. Pour cette raison même, la Confédération a notamment conclu que toute activité professionnelle, même à bas salaire, offrait la meilleure protection contre la pauvreté. ■